

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-541

présenté par

M. Descoeur, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brun, Mme Kuster, M. Naegelen, M. Chassaigne, M. Le Fur, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Viry, Mme Dubié, M. Rolland, Mme Dalloz, M. Reda, M. Pierre-Henri Dumont et Mme Serre

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	10 000 000
Cohésion	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, de nombreux malades atteints par la maladie de Lyme sont en errance thérapeutique et la prise en charge et le traitement de cette maladie divisent la communauté scientifique. Cette division contribue à alimenter le trouble chez les patients et nombre de praticiens, ce qui suffit à

justifier le besoin d'apporter des crédits conséquents à la recherche sur cette maladie, d'autant que le nombre de cas recensés est en hausse (67 000 cas en 2018 contre 45 000 en 2017).

Tous les financements dédiés à la maladie de Lyme sont globalement insuffisants et répartis sur un grand nombre de projets disparates (environ 6 millions d'euros seulement recensés par le comité de pilotage au 1er janvier 2020, dispersés sur 45 projets différents).

Tous les acteurs auditionnés partagent ce diagnostic et incitent à une hausse des financements dédiés. Il y a donc urgence à doter l'INSERM des moyens nécessaires pour mener à bien des travaux de recherche fondamentale et appliquée dans le cadre du plan "Maladie de Lyme".

L'objet de cet amendement est de donner les moyens nécessaires à la recherche pour pouvoir apporter des réponses aux patients et aux associations qui les représentent.

Dans cette perspective, le présent amendement vise à transférer 10 millions d'euros de l'action 4 "Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises - modernisation des administrations régaliennes" du programme 363 "Compétitivité" à l'action 5 "Recherche" du programme 364 "Cohésion".